AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SOINS

Boudiaf fait le point

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a réuni, jeudi, les directeurs des établissements hospitaliers et les directeurs de santé de wilaya. Boudiaf voulait évaluer le degré de prise en charge de ses recommandations en matière d'amélioration de l'offre de soins. Cette première rencontre-test a concerné les responsables des wilayas du Sud et du Centre.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Une bonne prise en charge du patient passe avant tout par un bon accueil, notamment lors du premier contact. C'est pourquoi le ministre de la Santé a donné instruction aux directeurs des établissements hospitaliers de régler le problème de l'accueil des malades et de leurs proches.

Un point noir, dit-il, qui a occupé la tête du classement du rapport d'audit lors de l'opération de diagnostic du secteur, entamée il y a trois ans. Mais, chasser le naturel, il revient au galop. Abdelmalek Boudiaf a indiqué qu'au niveau du processus, l'ensemble des établissements se sont mis à la tâche en mettant en place des mécanismes d'accueil avec un programme d'action en matière d'organisation de prise en charge et de formation du personnel.

Une dynamique sur laquelle, cependant, des gestionnaires ont vite arrêté de surfer. «Nous avons remarqué au bout d'un certain temps, au niveau de plusieurs établissements, un relâchement qui se traduit par l'insatisfaction des patients et de leurs familles», a souligné le ministre de la Santé qui s'adressait aux directeurs d'établissements et de santé de wilaya.

D'ailleurs, à l'égard de ces derniers, Boudiaf a souligné qu'il attend «beaucoup» de leur part «pour être de vrais gestionnaires».

Avec la mise en place de la nouvelle loi sanitaire, avertit le ministre de la Santé, le mode de gestion sera changé. Il appelle donc les gestionnaires à changer leurs mentalités pour pouvoir s'adapter aux changements. Toutefois, admet-il, beaucoup de réformes ont été déjà entamées sans leur cadre réglementaire, comme les soins et l'hospitalisation à domicile, le jumelage entre les hôpitaux, l'organisation des urgences, la gestion des pharmacies et la formation.

69 arrêtés de la nouvelle loi sanitaire sont finalisés, selon le premier responsable du secteur. D'ailleurs, a-t-il rappelé, ce projet passera en examen mercredi prochain devant la commission santé de l'APN. Boudiaf demande aux gestionnaires de se préparer à cette nouvelle étape vers laquelle s'apprête à passer le système de santé. Celui qui ne peut pas ou ne veut pas s'adapter peut prendre la porte, suggère le premier responsable du secteur.

«Il n'y a aucune excuse, il y a des solutions pour celui qui n'est pas près d'accepter le changement, il peut présenter sa démission», a lancé le ministre de la Santé.

S. A.

RUPTURE DE MÉDICAMENT POUR LE CANCER DU SEIN

Le démenti du ministère de la Santé

Une alerte sur une rupture d'un médicament destiné au traitement d'un type de cancer du sein a été lancée ces derniers jours.

Des oncologues ont pointé du doigt la PCH, l'accusant de les avoir approvisionné en un produit biosimilaire. Le ministère de la Santé et le directeur de la PCH sont catégoriques : «Il n'existe aucune rupture de stock du médicament destiné à soigner le cancer du sein.» «Beaucoup de polémiques liées à des prétendues ruptures de traitements sont déclenchées par des laboratoires pharmaceutiques et portées par des gens qui sont à la solde de ces laboratoires», a déclaré Slim Belkessam, conseiller à la communication au ministère de la Santé. Dans ce cas précis, ce médicament peut être utilisé uniquement chez 20% des femmes qui souffrent d'un cancer du sein, dit-il. Quant à ce traitement biosimilaire, explique-t-on, destiné aux nouvelles patientes, il a été expertisé et validé par le comité d'experts de ces mêmes oncologues, qui, aujourd'hui, crient au scandale sur le danger de l'interchangeabilité. Pourtant, la PCH a demandé aux médecins chefs de service et aux pharmaciens des établissements d'oncologie médicale d'établir les besoins des patientes qui ont déjà reçu des cures avec la molécule princeps afin de leur assurer la continuité du traitement avec la même molécule mère et mettre les patientes nouvellement diagnostiquées sous un traitement biosimilaire, un médicament biologique qui a prouvé sa «similarité par rapport à un médicament de référence», expliquent des spécialistes. Le DG de la PCH affirme que «la santé des Algériens n'a pas de prix». Cependant, l'introduction de ce médicament biosimilaire a permis à la PCH de réduire ses dépenses de 600 milliards de dinars à 300 milliards de dinars grâce à la fin du monopole et à la réduction du prix du produit princeps de 50%.

S. A.

IL SERA DÉBATTU EN COMMISSION DÈS MERCREDI

Le projet de loi sur la santé à l'APN

Le projet de loi sur la santé sera devant la commission de la santé et du travail et des affaires sociales de l'Assemblée populaire nationale mercredi prochain.

Mohamed Kebci - Alger (Le Soir) - C'est ce que le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a annoncé. Abdelmalek Boudiaf qui était, avant-hier jeudi, au Conseil de la nation, pour une séance de questions orales, a tenu, une fois de plus, à faire la promotion de ce projet de loi qui, selon lui, court l'objectif de «réviser le système sanitaire national afin de le rendre plus performant et de l'adapter aux besoins du citoyen».

Et l'un des axes de ce projet, a expliqué Abdelmalek Boudiaf, celui lié à la prévention, interdisant entre autres, de fumer dans les lieux publics et la vente de cette substance aux mineurs avec amendes aux contrevenants. Il prévoit aussi la suppression de l'activité complémentaire avec obligation de choisir entre le travail dans le secteur privé ou public.

Ledit texte consacre, en outre, la mise sur pied d'un conseil national de la santé chargé de la présentation des recommandations, l'élaboration de rapports annuels sur l'état de santé des citoyens et la mise en place de la circonscription sanitaire. Et contrairement à ce que certaines voix soutiennent, le projet de loi maintient la gratuité et l'accès aux soins à tous les citoyens, outre qu'il est fait obligation à l'Etat de fournir les moyens nécessaires au dépistage, au soin et à l'hospitalisation dans les différentes structures sanitaires publiques tout comme il consacre la création d'une commission nationale de greffe d'organes. Entre autres de ces voix dénonçant ce projet de loi, la secrétaire générale du Parti des travailleurs, qui le qualifie tout simplement de projet «destructeur», promettant même, au besoin, une «grande bataille» dont elle n'a pas dévoilé la forme, en appelant au Président de la République pour son «retrait», le considérant comme cette «machine qui détruit tous les acquis de l'indépendance et, par conséquent, de la guerre de Libération», car remettant, selon elle, «de la gratuité des soins et ne garantit plus l'égalité entre les citoyens». A travers ce texte, Louisa Hanoune soupçonne chez l'Etat des velléités de se «désengager progressivement des hôpitaux et préparer les Algériens à leur privatisation dans une seconde étape».

Ce projet de loi vise également l'humanisation des établissements de la santé et va au diapason des mutations enregistrées dans le secteur comme c'est le cas dans les autres secteurs, et introduit des modes de gestion, d'organisation et de soins modernes exigeant, pour ce faire, selon le ministre, un changement de mentalités.

Pour sa part, le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, a annoncé que 1 560 projets et totalisant plus de 200 000 lits supplémentaires ont été adoptés à l'échelle nationale. Des projets d'un investissement global de 747 milliards de DA dont, selon Abdelouahab Nouri, 550 sont en cours de réalisation totalisant 77 793 lits pour un budget de plus de 248 milliards de DA.

M. K.

AÏN DEFLA

Les mises au point du ministre de l'Agriculture

Le ministre de l'Agriculture, Chelghoum Abdeslam, accompagné du wali et du P/APW, a effectué, jeudi, une visite d'inspection de plusieurs exploitations agricoles implantées principalement dans le secteur ouest de la wilaya, des exploitations agricoles dont la majorité relève du secteur privé qui activent dans la production des produits maraîchers, leur stockage sous froid, leur conditionnement et pour certaines qui ont tenté de timides exportations de la pomme de terre et de l'oignon.

,Il faut noter à ce sujet que selon l'exposé de M. Boudjemaâ, directeur des services agricoles, l'Etat a investi depuis l'année 2000, dans le cadre du FNDA, soit en 15 ans, quelque 15 milliards de DA de soutien pour le développement de différentes filières. Aujourd'hui, note le responsable du secteur, la plus-value dégagée tourne autour des 130 milliards de DA.

Cependant, a relevé le ministre beaucoup reste à faire, notamment dans le domaine de la transformation du conditionnement et de l'exportation des productions excédentaires, surtout quand on sait que la wilaya de Aïn Defla à elle seule, a produit en 2015 près de 13 millions de quintaux de pomme de terre. Les producteurs de pomme de terre qui ont tenté de s'inscrire dans le créneau de l'exportation vers l'Espagne, la Grèce, les Emirats et le Qatar lui ont fait part de leur échec qui, selon eux, a fait que leurs produits ont subi des avaries dues à la durée considérable de l'acheminement à bord de bateaux de gros tonnage qui font du cabotage pour collecter du fret. A ce sujet, il leur a répondu : «Exporter s'apprend…. Au lieu de recourir à des bateaux de grand tonnage qui font tous les ports à la recherche de fret et qui mettent de grands délais de livraison, vous devez vous fédérer pour affréter des bateaux au tonnage en rapport avec les quantités à acheminer et qui n'auront que la destination ciblée, ainsi le temps de livraison sera considérablement réduit et les produits, arrivés à bon port ne seront pas avariés».

L'envoyé du gouvernement a beaucoup insisté sur l'investissement dans le domaine de l'industrie agroalimentaire, l'excédent de la production offre des opportunités d'investissements industriels variés qui valoriseront cette production et constitueront de nouvelles richesses. Lors de la visite d'un centre de stockage sous froid, le ministre n'a pas manqué de manifester son désaveu sur la procédure : «Fini le temps des supercheries et des malversations auxquelles certains se livraient pour empocher des montants faramineux sur de fausses quantités stockées de par le fait que le devant des chambres froides était constitué d'un véritable mur de casiers superposés masquant le vide qui se trouve derrière ce "mur" et que le compte se résume à une simple et fausse opération de calcul qui sert de base au paiement déboursé par l'Etat pour de faux services», ajoutant «dorénavant des brigades de contrôles minutieux seront mises sur pied et de nouveaux cahiers des charges doivent être élaborés de telle façon que des fenêtres doivent être installées pour s'assurer que, effectivement, les quantités stockées soit calculées avec précision».

Interrogé sur les tensions que subit la distribution du sachet de lait, le ministre s'est montré catégorique : «Nous avons réorganisé les circuits de distribution et nous déclarons solennellement que les quantités de poudre de lait distribuées aux transformateurs suffisent largement aux besoins de la consommation nationale, donc si le lait manque dans les circuits commerciaux, c'est que des quantités de poudre s'en vont ailleurs, nous en avons la certitude» A ce sujet, se faisant menaçant, il avertit : «nous œuvrons pour tirer cette histoire au clair et ceux qui se feront prendre le paieront très cher.»

Le ministre a aussi noté le faible taux d'intégration du lait cru dans la production de lait conditionné, un taux de 25% chez un transformateur privé et de 7% seulement au niveau de Giplait surtout quand on sait que la production annuelle avoisine les 70 millions de litres de lait cru ce qui dénote d'une grande insuffisance du circuit et du dispositif de la collecte. Répondant à une question relative à la loi 10/03 portant sur le partenariat, loi qui n'a pas encore été suivie par une circulaire d'application, circulaire très attendue par les notaires entre autres dont l'effet attendu serait de préciser la fourchette du taux d'investissement de chacun des partenaires, M. Chelghoum Abdeslam dira : «En effet, cette circulaire est indispensable même que le texte de la loi est clair…. Cette circulaire est à l'étude, elle doit être très réfléchie pour protéger le patrimoine foncier de l'Etat et barrer la route aux aventuriers.

Selon certains notaires que nous avons consultés, de par le manque de précision de cette loi, le partenaire privé peut s'investir jusqu'à 99%, ce qui serait une sorte de cession quasi-totale du patrimoine foncier agricole à la propriété privée.

Pour ce qui est des cas de grippe aviaire détectés dans la région de Ghardaïa, le ministre s'est montré rassurant : «En effet, il a été constaté quelques cas, mais il s'agit d'oiseaux migrateurs de passage ; en collaboration avec le ministère de la Santé, nous avons mobilisé des équipes qui sont à pied d'œuvre et la situation est maîtrisée par les spécialistes.»

Karim O.